

Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER	X		
2. Brigitte BARLET	X		
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI	X		
5. Michelle BRAUER		X	Danièle BEAUX-SPEYSER
6. Mariétou CAMPANELLA	X		
7. Claire COCHET	X		
8. Jacques CONVERT	X		
9. Gérard DILLENSCHNEIDER	X		
10. Marina FERRARI		X	
11. David GAILLARD		X	
12. Nathalie GAMAIN		X	
13. Bernard GELLOZ	X		
14. Pascale GLOUANNEC		X	Myriam MONANGE
15. André GRANGER		X	
16. Alain HOTIER	X		
17. Antoine HUYNH		X	BERNARD GELLOZ
18. Agron KALLABA		X	
19. Myriam MONANGE	X		
20. Christian MOUNIER	X		
21. Julie NOVELLI		X	
22. Colette PIGNIER	X		
23. Edouard SIMONIAN	X		
24. Jean-Marc VIAL	X		
25. Guy WARIN	X		

Autres présents non votants :

Marie **RENAUD**  
Muriel **BORRELY-DUBINI**  
Olivier **VERDENAL**  
Aurore **FRAISSE**

Directrice du CIAS Grand Lac  
Assistante de Direction du CIAS Grand Lac  
Directeur financier de Grand Lac  
Chargée de mission budgétaire du CIAS Grand Lac

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 14-03-2025

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 27 mars 2025 a été transmis le 14 mars 2025, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, le 27 mars 2025

Le Président,  
Renaud BERETTI

Le secrétaire de Séance,  
Gérard DILLENSCHNEIDER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac, puis d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Accusé de réception en préfecture  
073267303428-20250327-DELIBERATION DE  
Date de télétransmission : 28/03/2025  
Date de création : 28/03/2025



Accusé de réception en préfecture  
073-267303428-20250327-DELIB125-DE  
Date de télétransmission : 28/03/2025  
Date de réception préfecture : 28/03/2025

## DÉLIBÉRATION

N° : 3

Année : 2025

Exécutoire le : 31 MARS 2025

Publiée/Notifiée le : 31 MARS 2025

Visée le : 31 MARS 2025

### FINANCES

#### Compte financier unique du budget principal du CIAS Grand Lac (Budget 42700)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024,

Considérant que le Compte Financier Unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes »,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable,

Monsieur le Président présente le compte financier unique 2024 du budget principal du CIAS Grand Lac.

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations exercice	1 037.40 €	20 696.28 €	4 530 186.08 €	4 808 600.69 €
Résultat de gestion		+19 658.88 €		+278 414.61 €

Considérant le retrait de Monsieur le Président au moment du vote.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le Compte Financier Unique pour le budget principal du CIAS pour l'année 2024
- DONNE POUVOIR à Monsieur le Président du CIAS pour signer le Compte Financier Unique.

Aix-les-Bains, le 27 mars 2025

Le Président,  
Renaud BERETTI



Le secrétaire de séance,

Gérard DILLON

Accusé de réception en préfecture  
LIB127-DE  
Date de télétransmission : 31/03/2025  
Date de réception préfecture : 31/03/2025

- |                                |
|--------------------------------|
| - Conseillers en exercice : 25 |
| - Présents : 15                |
| - Présents et représentés : 18 |
| - Votants : 18                 |
| - Pour : 18                    |
| - Contre : 0                   |
| - Abstentions : 0              |
| - Blancs : 0                   |



**I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES**  
**PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE**

	<b>I</b>
	<b>B1</b>

<b>Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N</b>				Fonctionnement	Investissement	Total cumulé	
	A	B	C	D	E	F	
Recettes	Prévision budgétaire totale	20 100,00			4 682 500,00		4 702 600,00
	Recettes réalisées (1)	20 696,28			4 808 600,69		4 829 296,97
	Restes à réaliser	0,00			0,00		0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	84 528,35			4 558 473,62		4 643 001,97
	Dépenses réalisées (1)	1 037,40			4 530 186,08		4 531 223,48
	Restes à réaliser	0,00			0,00		0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	19 658,88			278 414,61		298 073,49
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	64 428,35			-124 026,38		-59 598,03
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	84 087,23			154 388,23		238 475,46
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00			0,00		0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	84 087,23			154 388,23		238 475,46
	<b>G = B – E</b>						
	<b>H</b>						
	<b>G + H</b>						
	<b>I = C - F</b>						
	<b>G + H + I</b>						

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Accusé de réception en préfecture  
073-267303428-20250327-DELIB127-DE  
Date de télétransmission : 31/03/2025  
Date de réception préfecture : 31/03/2025

# CIAS – Budget principal Rapport d'activité 2024

## PRESENTATION DU BUDGET

Le budget principal du CIAS Grand Lac porte 4 services :

- Administration générale dont la direction du CIAS
- Téléassistance
- Portage de repas
- Dispositif de lutte contre l'isolement

## ACTIVITE DES SERVICES

	BP 2024	CA 2024
Téléassistance (nbre abonnements)	6 800	6 900
Portage de repas (nbre de repas)	46 000	50 800
Dispositif de lutte contre l'isolement (nbre de bénéficiaires suivis régulièrement)	100	100

## LE COMPTE ADMINISTRATIF 2024

### FONCTIONNEMENT

Dépenses	CA 2023	BP 2024	CA 2024
Chapitre 002		124 026	
Chapitre 011	1 190 469	1 251 136	1 250 092
Chapitre 012	861 444	951 500	930 357
Chapitre 042	20 165	18 100	18 040
Chapitre 65	1 267 682	1 832 638	2 331 539
Chapitre 67	345	400	158
Chapitre 68	5 400	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>3 345 504</b>	<b>4 177 800</b>	<b>4 530 186</b>
Recettes	CA 2023	BP 2024	CA 2024
Chapitre 013	74 151	3 000	13 659
Chapitre 70	1 206 858	1 208 450	1 263 563
Chapitre 74	2 071 588	2 964 360	3 472 704
Chapitre 75	19 769	1 990	58 300
Chapitre 77	1 016	0	374
<b>TOTAL</b>	<b>3 373 382</b>	<b>4 177 800</b>	<b>4 808 601</b>

## 1- Les dépenses

### Chapitre 011 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante

Les dépenses du chapitre 011 (1 250 092 €) sont conformes au prévisionnel 2024 (1 251 136 €).

Les principales variations sont les suivantes :

- **60 : Achats** : le réalisé de 19 516 € est inférieur au prévisionnel (- 4 784 €). Cette baisse de charges concerne essentiellement :
  - Le carburant pour les véhicules de l'administration générale, du portage de repas et le minibus utilisé par le dispositif de lutte contre l'isolement. Ces dépenses sont ainsi réalisées à hauteur de 14 184 € (BP : 17 300 €).
  - L'achat de petit équipement pour 468 € (BP : 2 700 €). Les achats de matériel informatique, matériel d'activité et jeux, n'ont pas été intégralement réalisés.
- **61 : Services extérieurs** : 540 616 € de dépenses sont réalisés sur ces comptes. Elles sont en diminution par rapport au prévisionnel (-8 660 €). Ces dépenses concernent essentiellement :
  - Administration générale pour 44 724 € (BP : 76 020 €). 30 000 € avaient été provisionnés pour la réalisation de l'Analyse des besoins sociaux. Cette dépense n'a pas été réalisée et est reportée en 2025.
  - Téléassistance pour 56 035 € (BP : 54 081 €). Les dépenses relatives à la fourniture de prestation de téléassistance sont conformes au prévisionnel (+1 889 €).
  - Portage de repas pour 415 330 € (BP : 391 395 €). Les dépenses relatives à la fourniture des repas sont en augmentation par rapport au prévisionnel (+25 813 €) en raison de l'augmentation de l'activité.
  - Dispositif de lutte contre l'isolement pour 21 263 € (BP : 23 680 €). Les dépenses relatives aux animations proposés aux bénéficiaires suivis ont été inférieures au prévisionnel (-2 020 €).
- **62 : Autres services extérieurs** : 689 960 € sont supérieures au prévisionnel (677 560 €). Ces dépenses concernent essentiellement :
  - Administration générale pour 674 720 € (BP : 673 050 €). Les dépenses afférentes aux charges indirectes facturées par Grand Lac pour la gestion du CIAS sont conformes au prévisionnel (634 000 €). Une diminution de charges intervient principalement sur les frais d'honoraires dans le cadre de contentieux (-2 432 €). A noter une augmentation de charges sur les frais bancaires en lien avec les lignes de trésorerie (+5 308 €).

- Portage de repas pour 13 532 € (BP : 250 €). L'intervention d'un cabinet pour l'optimisation des charges salariales n'avait pas été prévue au BP (12 824 €).

### **Chapitre 012 : Dépenses afférentes au personnel**

Le montant réalisé au chapitre 012 (930 357 €) est inférieur au prévisionnel 2024 (951 500 €), soit -21 143 €.

Le nombre d'ETP varie peu entre le prévisionnel (16.7 ETP) et le réalisé (16.4). La baisse constatée intervient sur le service de portage de repas avec moins 0.3 ETP d'absentéisme induisant une baisse de charge de 20 000 €.

### **Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections**

Prévues pour un montant de 18 100 €, les dotations aux amortissements interviennent à hauteur de 18 040 €.

### **Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante**

Les dépenses du chapitre 65 (2 231 539 €) sont en hausse par rapport au prévisionnel 2024 (1 832 638€), soit +498 902 €.

- Cette augmentation de dépenses intervient essentiellement sur la subvention versée par le CIAS aux budgets annexes (+423 700 €) en raison :
  - Des besoins de financement des budgets annexes projetés en cours d'exercice et estimés à -654 300 € par rapport au prévisionnel. A noter que la retenue des montant trop versées en 2023 (SAD, Orée du Bois, sections hébergement des EHPAD Les Fontanettes et les Grillons) avait déjà été intégrée au BP.
  - Des difficultés de trésorerie rencontrées en 2024 ayant entraîné une subvention complémentaire de Grand Lac à destination des sections soins et dépendance afin de compenser les mesures RH volontairement mises en place par Grand Lac et le CIAS pour la période 2018-2023 pour un montant de 1 078 000 €. Ce complément est reversé au SSIAD et aux EHPAD.
- Une subvention complémentaire est intervenue au profit de l'ADMR pour un montant de 74 700 €.

## 2- Les recettes

### Chapitre 013 : Produits en atténuation

Les recettes du chapitre 013 (13 659 €) sont supérieures au prévisionnel (3 000 €). Elles concernent le remboursement d'indemnités journalières par l'assurance statutaire au service de portage de repas essentiellement.

### Chapitre 70 : Produits des services

Les produits des services (1 263 563 €) sont supérieurs au prévisionnel (1 208 450 €), soit +55 113 €. Ils sont essentiellement composés de :

- Administration générale pour 521 365 € (BP : 517 400 €). Ces recettes correspondent au remboursement par les budgets annexes des charges indirectes facturées par Grand Lac pour la gestion du CIAS pour 516 000 € (facturation au CIAS qui répercute une quote-part sur les budgets annexes).
- Téléassistance pour 117 190 € (BP : 115 500 €). Ces recettes correspondent au service de téléassistance facturé aux usagers. Elles sont conformes au prévisionnel.
- Portage de repas pour 588 836 € (BP : 532 300 €). Ces recettes correspondent à la facturation des repas aux usagers. Elles sont supérieures au prévisionnel en lien avec l'augmentation de l'activité.
- Dispositif de lutte contre l'isolement pour 6 638 € (BP : 6 500 €). Ces recettes concernent des remboursements de mise à disposition de personnel. Elles sont conformes au prévisionnel.

### Chapitre 74 : Dotations et participations

Les dotations et participations (3 472 704 €) sont supérieures au prévisionnel (2 964 360 €), soit +508 344 €. Elles sont essentiellement composées de :

- Administration générale pour 3 424 032 € (BP : 2 905 560 €). Cette recette correspond à la subvention d'équilibre versée par Grand Lac au CIAS. Le montant de cette subvention varie compte tenu des éléments suivants :
  - Des résultats 2023 et de l'application d'une retenue sur les subventions trop versées au CIAS par Grand Lac.
  - Des résultats anticipés pour chaque budget pour l'exercice 2024 et des besoins de subventions d'équilibre en découlant.
  - De la réalisation des actions visées au PPI.
  - D'une subvention complémentaire de 1 078 000 € pour compenser les mesures RH

des sections soins et dépendance pour la période 2018-2023.

- Téléassistance pour 10 933 € (BP : 11 000 €). Ces recettes concernent des prises en charges des prestations de téléassistance par des caisses de retraite (CARSAT).
- Portage de repas pour 3 832 € (BP : 2 800 €). Ces recettes concernent des prises en charges des prestations de téléassistance par des caisses de retraite (CARSAT).
- Dispositif de lutte contre l'isolement pour 33 839 € (BP : 45 000 €). Ces recettes concernent des financements pour les projets du service (Conseil Départemental, conférence des financeurs...). Le réalisé est inférieur au prévisionnel, le service n'ayant pas obtenu l'ensemble des financements escomptés.

## Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

Les recettes réalisées au chapitre 75 (58 300 €) sont supérieures au prévisionnel (1 990 €). Ces recettes correspondent à des refacturations entre services et à des régularisations de charges constatées d'avances. Une recette exceptionnelle de 35 360 € intervient sur le service de portage de repas pour la prise en charge de dommages subis dans le cadre d'un contentieux.

### 3- Détermination et affectation du résultat

L'exercice 2024 génère un résultat de gestion excédentaire de 278 414.61 €. Il se répartit comme suite entre chaque service :

Administration générale	Téléassistance	Portage de repas	Dispositif de lutte contre l'isolement	Total
+496 959 €	+50 400 €	-84 929 €	-184 014 €	+278 415 €

Le report de résultats déficitaire de 124 026.38 € permet d'établir un résultat de clôture à un excédent de 154 388.23 €.

Il est affecté au compte 110 « Report à nouveau (solde créditeur) » repris budgétairement en recettes au chapitre 002 du budget 2025.

## INVESTISSEMENT

1 037 € de dépenses sont intervenues en 2024 pour l'achat de mobilier de bureau ergonomique.

20 696 € de recettes sont intervenues en 2024 :

- FCTVA pour 2 657 €
- Dotations aux amortissements pour 18 040 €

L'exercice 2024 génère un résultat de gestion excédentaire de 19 658.88 €. Un excédent antérieur reporté de 64 428.35 € amène le résultat cumulé de cette section à un excédent de 84 087.23 € qui sera repris budgétairement en recettes au chapitre 001 du budget 2025.

**Acte à classer****DELIB127**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	<b>&gt; AR reçu &lt;</b>	Classé

**Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2025-03-31T09-32-59.00 ( MI260120666 )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-267303428-20250327-DELIB127-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

**Objet de l'acte :** Approbation du compte financier unique 2024 - Budget principal du CIAS

**Date de décision :** 27/03/2025



**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires  
7.1.1. Compte administratif  
7.1.1.1. Délibération approuvant le compte administratif

**Identifiant unique de l'acte antérieur :**

**Acte :** 3 **Multicanal :** Non  
DELIB Approbation Compte Financ...  
principal.PDF

**Pièces jointes :**

3-1 2024 CIAS principal CFU.PDF **Type PJ :** 21\_RP - Rapport de présentation

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

3-2 2024 CIAS Rapport d'activité.PDF **Type PJ :** 21\_RP - Rapport de présentation

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Conseil 2025-03-27 Page de garde.PDF **Type PJ :** 99\_DE - Délibération

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

**Préparé**

Date **31/03/25 à 09:32**

Par **BORRELY DUBINI Muriel**

**Transmis**

Date **31/03/25 à 09:32**

Par **BORRELY DUBINI Muriel**

**Accusé de réception**

Date **31/03/25 à 09:38**